

tous les produits et denrées agricoles. Ses fonctions ont trait à la conservation des ressources naturelles et à l'adoption de meilleures méthodes de production agricole. Le mot "Agriculture", défini par la constitution, comprend les pêcheries. Il s'agit d'un organisme comprenant quelque cinquante nations; d'après sa constitution, il a pour but la conservation des denrées alimentaires et des ressources naturelles, y compris les pêcheries. Une proclamation du président des Etats-Unis et du président du Mexique, vise la conservation des ressources océaniques; ce sont là, à mon avis, des questions fort intéressantes à débattre sur le plan international. Comme le sait l'honorable député, les représentants canadiens participent activement aux délibérations de cette Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, et il peut être certain qu'on ne perdra pas de vue cette question.

M. GRAYDON: Je me sens plutôt embarrassé ce matin pour entreprendre, à ce stade de la session, une discussion détaillée des problèmes relatifs aux affaires extérieures. La pression qu'exerce sur nous la session dans le moment m'empêche d'entreprendre cette tâche. Si je le regrette, ce n'est pas parce que les honorables députés y perdront beaucoup en n'entendant pas les remarques que je pourrais formuler, mais parce que cette observation peut s'appliquer à beaucoup d'honorables députés qui s'intéressent vivement aux affaires extérieures et qui se sont tenus au courant de ces questions au cours de la présente session, comme au cours des précédentes.

Le comité consentirait peut-être à m'écouter, pendant quelques minutes, exposer un ou deux points importants des affaires extérieures intéressant le Canada.

Je dirai tout d'abord un mot du comité permanent. Ce comité des Affaires extérieures a, au cours de la session, pour la première fois, examiné en détail les crédits d'un département ministériel. Autrement dit, le ministère des Affaires extérieures a fait l'objet d'une expérience nouvelle en ce qui concerne la spécialisation des membres de la Chambre. On a, tout d'abord, institué le comité des Affaires extérieures à la suite de la forte pression et des nombreuses propositions venues de l'opposition et de députés d'autres partis. Jusqu'ici, nous nous étions dispensés d'un comité des Affaires extérieures qui se serait réuni régulièrement, pendant chaque session, comme fonction intégrante de la Chambre, si bien que j'ai vu d'un bon œil, à l'ouverture du Parlement, en septembre dernier, la proposition du Gouvernement à l'effet de constituer un comité qu'on avait si souvent demandé jusque-là. J'ai approuvé également la proposition de

lui soumettre les crédits du ministère. On n'avait jamais soumis tous les crédits d'un ministère à un comité, par le passé et je désire formuler l'observation suivante qui, je l'espère, sera pratique.

A mon sens, nous ne pouvons plus, sans risquer d'être la risée du public, nous en tenir aux méthodes parlementaires actuelles, vu le volume imposant de travail qu'on nous demande et l'importance des sommes dépensées par le gouvernement fédéral, à moins de nous entendre sur quelque nouveau moyen d'étudier les crédits des ministères. J'approuve ce que nous a dit l'honorable député de New-Westminster. Ses vues me semblent partagées par tous les honorables députés qui tiennent à servir convenablement le pays et c'est le cas de chacun d'entre nous, j'en suis convaincu.

Nous ne saurions conserver la confiance publique en persistant à étudier les crédits comme nous l'avons fait depuis une semaine, ce pour quoi je ne blâme personne. Je m'en prends aux méthodes parlementaires actuelles et le Parlement lui-même devrait partager mon blâme s'il persistait à suivre la même procédure. Nous ne pouvons nous le permettre. Voici donc ce que je propose. Notre comité des affaires extérieures a étudié à fond les crédits des affaires extérieures, y consacrant beaucoup de temps et de soin; il me semble donc que le temps est venu où le Parlement doit se décider à suivre cette méthode à l'égard d'autres ministères du Gouvernement. Alors, nous ne verrons plus la précipitation des quelques derniers jours dans l'adoption des crédits. S'ils sont adoptés en vitesse, ce sera parce que des comités les auront préalablement étudiés à fond. La méthode actuelle est bien différente; depuis une semaine, nous adoptons un crédit après l'autre, sans nous préoccuper d'obtenir des détails. A vrai dire, nous en avons approuvé plusieurs sur lesquels les honorables députés, à part les membres du Cabinet ou le chef du ministère intéressé, n'étaient pas parfaitement renseignés.

A la Chambre nous ne mettons suffisamment à profit ni nos facultés intellectuelles ni notre énergie. Certains députés n'ont pas l'occasion de prendre part comme il convient à la discussion générale et à l'examen des dépenses, l'une des principales tâches d'un membre du Parlement. Si nous adoptons la méthode de renvoyer l'étude des crédits aux comités, nous ne pourrons peut-être pas l'appliquer à toutes les prévisions budgétaires au cours de la prochaine session, mais nous poursuivrons l'essai; en outre, cette façon de procéder nous permettrait de nous spécialiser dans certains travaux et fournirait à chaque député l'occasion d'apporter son concours aux délibérations à mesure que la session se déroule.

[Le très hon. M. St-Laurent.]